



Compte rendu synthétique CTS DGAL

28 septembre 2022

Le comité technique spécial de la DGAL s'est réuni le 28 septembre 2022, sous la présidence de Maud Faipoux, directrice générale de l'alimentation.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Isabelle Guerry et Françoise Kremer qui étaient accompagnées de Françoise Côme-Chéreau, invitée en tant qu'experte.

Ce CTS sera probablement le dernier CTS DGAL officiel dans la mesure où, à partir de 2023, les CTS seront remplacés par un seul comité, le comité social d'administration (CSA) de l'administration centrale, commun pour toute l'administration centrale du MASA et le CGAAER.

Maud Faipoux se montre favorable à la poursuite d'échanges « de proximité » avec les agents de la DGAL, mais la désignation des représentants du personnel participant à ces rencontres informelles reste à clarifier.

L'Alliance du Trèfle lit une déclaration liminaire (voir le document joint).

Point sur la réforme de la sécurité sanitaire des aliments et organisation de la DGAL

Maud Faipoux indique qu'un diaporama est en ligne sur l'intranet à l'adresse : <https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/direction-generale-de-l-alimentation-r38.html>

Un point particulier est fait sur les recrutements (150 ETP en plus pour le MASA).

16 agents « CCRF » ont candidaté sur des postes en administration centrale. Ces agents disposent d'une garantie de rémunération et pourront demander un détachement sur le statut d'IAE. Chaque situation est particulière et doit être examinée au cas par cas.

Pour les services déconcentrés, 128 postes seront publiés le 6 octobre prochain. Des agents « CCRF » comme des agents « MASA » pourront postuler sur ces postes. Au besoin, des contractuels seront recrutés pour atteindre ce quota de 128 postes. De plus, un concours exceptionnel de TSMA T2 (30 postes) vient d'être ouvert.

Sur la délégation, si le principe est bien acté afin de répondre à l'objectif d'une augmentation du nombre de contrôles, le projet est encore à l'étude.

A la question des 35 000 certificats export signés par la DGCCRF, la DGAL répond que 80 % n'auraient pas de volet sanitaire.

Il est à noter que le transfert DGCCRF-DGAL est prévu au 1^{er} janvier 2023 en administration centrale, et à une date encore en cours d'arbitrage pour les services déconcentrés.

Les organisations syndicales approuvent le projet de décision sur l'organisation de la DGAL avec la création d'un 5^{ème} bureau à la SDSSA et l'adaptation du libellé des missions du BETD (afin d'intégrer les missions concernant les produits végétaux).



Situation IAHP : la DGAL se prépare à une crise importante sur 2022-2023

Virginie Alavoine, cheffe du service des actions sanitaires, présente la nouvelle organisation de la cellule de crise qui sera activée en tant que de besoin. La situation depuis l'été dans la faune sauvage fait craindre une crise majeure en 2022-2023.

Maud Faipoux remercie tous les agents qui ont travaillé sur l'IAHP, à la fois les volontaires venus en renfort et ceux dont ce sujet fait partie de la mission liée au poste.

Les questions RH et l'impact de la gestion de la crise sur l'ensemble de la DGAL ont fait l'objet de discussions. Les organisations syndicales ont insisté sur l'épuisement des agents et l'impact sur les autres missions de la DGAL.

Maud Faipoux convient que la priorisation des missions ne concerne pas seulement les volontaires pour travailler sur la crise IAHP, mais également l'ensemble des missions de la DGAL.

Pour le fonctionnement de la nouvelle cellule de crise, au niveau RH, sept fiches de postes sont prévues pour des renforts internes et cinq recrutements de contractuels sont prévus avant la fin de l'année, pour des contrats de 6 mois renouvelables. Les trois contractuels actuellement en poste seront prolongés au-delà de 6 mois.

L'Alliance du Trèfle demande quelles seront les relations et comment sera diffusée l'information entre ces pôles.

Maud Faipoux précise qu'il y aura un référent par pôle.

Point déménagement

Les organisations syndicales soulignent le manque d'informations et les changements de consignes sur le mobilier, ainsi que la demande de présence lors du passage de la délégation du soutien aux services (DSS), alors le planning annoncé n'a pas été respecté au final.

La période de déménagement prévue va de la mi-octobre à fin novembre. Le calendrier précis (pièce par pièce) est en cours de finalisation et sera diffusé d'ici quelques jours aux agents. La DSS indique qu'il peut cependant y avoir des aléas et de petits ajustements.

Les bureaux vides seront en partie remeublés avec le mobilier des ailes C et D et les stocks de mobilier, sauf pour les bureaux à 3 ou 4 personnes qui auront du mobilier neuf.

Une fiche déménagement sera distribuée à chaque agent qui indiquera les meubles qui partent et ceux qui restent. Des étiquettes seront distribuées pour le fléchage des meubles déménagés. Les fauteuils de bureau « suivent » chaque agent. Il est rappelé que les agents auront juste à mettre en carton leurs affaires personnelles (une fiche de procédure sera diffusée).

Seuls quelques agents du 7^{ème} étage feront une étape provisoire dans d'autres bureaux.

L'intégration de 19 personnes liées au transfert DGCCRF-DGAL a nécessité des adaptations (par exemple le départ du secrétariat du Conseil National de l'Alimentation à Maine).

Au final, DGAL et CGAAER auront le même ratio de surface par agent. La DGAL a choisi de créer des salles de réunion qui lui seront réservées (hors MOSAR) alors que le CGAAER a préféré des bureaux plus grands. Trois salles de réunion seront mutualisées dont une grande salle (réservation via MOSAR).



Questions diverses

Télétravail

Il y a bien une campagne de demande en cours sur septembre-octobre, la DSS va refaire un message sur la procédure.

Une fois que la demande est validée par le N+1, le télétravail peut débuter, il n'y a plus de décision individuelle nominative à attendre.

Pour Maud Faipoux, il n'y a pas de « consignes » venant de la Direction sur la mise en œuvre du télétravail (nombre de jours, jour fixes ...). C'est la note de service n°2022-363 qui s'applique et c'est à chaque structure de définir et valider l'organisation du télétravail en fonction de son organisation et de ses contraintes.

Il faut noter qu'Equitime doit être modifié pour intégrer la possibilité des jours flottants.

Le matériel (casques...) a été reçu.

Ordres de mission

L'Alliance du Trèfle fait part d'une demande de possibilité des agents de réserver directement un hôtel. Les hôtels imposés par Chorus ne tiennent pas compte des contraintes sur place, par exemple à Bruxelles.

La DSS n'apporte pas de réponse à ce stade.

Élections professionnelles de décembre

L'Alliance du Trèfle demande que les agents soient informés de la date d'envoi des courriers avec les codes d'accès pour le vote électronique lors des élections professionnelles, afin de se manifester en cas de non réception.

Report de congés 2022 au début 2023

Rien n'est acté à ce jour, mais il est probable qu'il y ait, comme les années précédentes, un report possible des congés annuels 2022 au début 2023.